



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 27 mars 2019

Membres en fonction : 19

Membres présents : 16

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY ;
Claude HEINRICH.

Les conseillers municipaux : Cédric DOCHTER ; Déborah HILS ; Evelyne
HOCHSCHLITZ ; Yves HOLZMANN ; Pierre KEMPF ; Richarde KIENTZ ; Philippe
MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Marie-Françoise SIMONIN ;
Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 3

Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN (procuration à Mme Stéphanie FREY)

Mme Anna SCHAAL

Mme Isabelle SCHOTT (procuration à M. Cédric DOCHTER)

Membres arrivés en retard : 2

M. Benoit HEINRICH, arrivé à 20h17

M. Pierre KEMPF, arrivé à 20h29

Public : 1

La séance est ouverte à 20h08 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN (qui donne procuration à Mme Stéphanie FREY), Mme Anna SCHAAL et Mme Isabelle SCHOTT (qui donne procuration à M. Cédric DOCHTER).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Stéphanie FREY secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 février 2019 est adopté à l'unanimité (16 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Réparations suite au contrôle de maintenance – aire de jeux**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise SATD pour un montant de 567,00 € HT.

➤ **3.2. Location d'un camion balayeuse**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise Vogel TP pour un montant de 812,00 € HT.

➤ **3.3. Entretien stade de football – peigne à gazon et roulage**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Hege pour un montant de 300,00 € HT.

➤ **3.4. Remplacement d'un candélabre – route de Sélestat**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise SAG Vigilec pour un montant de 943,00 € HT.

➤ **3.5. Achat de caisses de déménagement pour l'école élémentaire**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Cenpac pour un montant de 188,90 € HT.

➤ **3.6. Achat de quincaillerie pour la fabrication d'un meuble à l'école maternelle**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Ferbat pour un montant de 170,20 € HT.

➤ **3.7. Achat d'un portique de levage pour le service technique**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise ProLev pour un montant de 2 676,00 € HT.

➤ **3.8. Achat d'une cuve pour l'arrosage des espaces verts**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Crovisier pour un montant de 2 995,00 € HT.

➤ **3.9. Achat d'une meuleuse pour le service technique**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Ferbat pour un montant de 299,00 € HT.

➤ **3.10. Traitement de l'affaissement de la voirie – rue de l'Ortenbourg**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Vogel TP pour un montant de 2 800,00 € HT.

➤ **3.11. Remplacement du téléphone de l'école maternelle**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Pearl pour un montant de 83,25 € HT.

➤ **3.12. Réalisation de travaux de marquage RD1083**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Aximum pour un montant de 3 254,00 € HT.

➤ **3.13. Achat de pots de fleurs pour le cimetière**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Jost pour un montant de 406,80 € HT.

➤ **3.14. Achat de projecteurs pour la salle polyvalente**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise REM pour un montant de 8 147,12 € HT.

➤ **3.15. Fournitures pour les espaces verts**

Cet achat a été effectué auprès du Comptoir Agricole pour un montant de 401,36 € HT.

4) ATTRIBUTIONS MARCHÉ DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURE-SERVICES

Arrivée de M. Benoit HEINRICH à 20h17

➤ **4.1. Achat d'un véhicule pour le service technique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ancien tracteur qui était utilisé pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage a été réformé. Il est donc nécessaire de le remplacer avant l'été.

La commune a mis en concurrence différents concessionnaires sur la base d'un cahier des charges. Le véhicule doit avoir une benne pour pouvoir transporter du matériel et doit être petit et léger pour circuler facilement dans les ruelles de la commune.

Après analyse des différentes offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise Catra 67 selon les caractéristiques suivantes :

- Porter Piaggio euro 6 chassis benne SL couleur blanc : 14 825,00 € HT
- Prise 12V 3 branches : 350,00 € HT
- Rehausses aluminium grillagée avant + droite et gauche : 1250,00 € HT
- Kit signalisation bande classe 2 et triflash rabattable + 2 gyros LED : 1380,00 € HT
- Attelage boule Piaggio avec prise remorque : 750,00 € HT

Le montant total hors taxes de l'achat s'élève donc à 18 555,00 € HT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'attribuer le marché pour l'achat d'un véhicule utilitaire compact avec benne basculante à l'entreprise Catra67 pour un montant total hors taxes de 18 555,00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (17 voix)

5) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

➤ **5.1. Avenant au contrat d'achat de vidéoprojecteurs interactifs – ajout de lignages**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a attribué un marché de vidéoprojecteurs interactifs à l'entreprise ServInfo pour un montant de 25 000,01 € HT.

Cette attribution a fait l'objet d'une délibération en date du 04 septembre 2018.

Après discussion avec l'ensemble de l'équipe enseignante, ces dernières souhaiteraient que des lignages soient ajoutés aux tableaux pour faciliter l'apprentissage de l'écriture par les élèves.

Afin d'ajouter cette prestation au marché initial, il est nécessaire de valider un avenant par un vote du conseil municipal. L'ajout de ces lignages s'élève à 203,00 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de vidéoprojecteurs interactifs pour l'ajout de lignage sur les tableaux présenté par l'entreprise ServInfo d'un montant de 203,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (17 voix)

➤ **5.2. Avenant au contrat d'assurance tous risques chantier / dommage-ouvrage**

Arrivée de M. Pierre KEMPF à 20h29

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le chantier de l'école élémentaire a pris un léger retard. De ce fait, il est nécessaire de prolonger la période de couverture de l'assurance tous risques chantier / dommage-ouvrage de la commune.

Le coût de cette prolongation s'élève à 726,76 € TTC.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avenant de prorogation n°1 présenté par l'assureur Helvetia d'un montant de 726,76 € TTC
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

6) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Sortie de Monsieur le Maire à 20H57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint et animateur de la Commission des finances. Ce dernier présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018. Ce document retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	918 177,85	1 407 853,68
	Section d'investissement	1 858 301,90	2 140 109,87
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)		106 575,60
	Report en section d'investissement (001)		471 131,35
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 776 479,75	4 125 670,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 719 864,12	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	1 719 864,12	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	918 177,85	1 514 429,28
	Section d'investissement	3 578 166,02	2 611 241,22
	TOTAL CUMULE	4 496 343,87	4 125 670,50

Madame Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, présente aux membres du conseil municipal les évolutions de l'état financier de la commune.

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20190401-2019032701-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, tient à remercier les agents du service administratif ainsi que Mme Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, pour ce travail.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 14 mars 2019,

Hors de la présence de Monsieur Michel WIRA, Maire, et sous la présidence de Monsieur Benoît HEINRICH, 1er adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2018

Adopté à l'unanimité (17 voix)

7) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Retour de Monsieur le Maire à 21h05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est élaboré par le comptable public contrairement au compte administratif qui est un document réalisé par la commune. Monsieur Jean-Claude SCHLATTER présente le compte de gestion, il informe le conseil qu'il est conforme au compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2018

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2018

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, présente l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018. Il rappelle que l'obligation légale est de capitaliser au minimum le déficit de la section investissement (en cas de déficit) et le remboursement du capital de l'emprunt. La Commission de finances propose d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- inscrire 500 000 € en investissement
- reporter 96 251,43 € en fonctionnement

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018,

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20190401-2019032701-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 596 251,43 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - 500 000 € en investissement (c/1068)
 - 96 251,43 € en fonctionnement (c/002)

Adopté à l'unanimité (18 voix)

9) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, les taux d'imposition des taxes directes locales étaient les suivantes :

- taxe d'habitation : 14,90%
- taxe foncière (bâti) : 12,89%
- taxe foncière (non bâti) : 50,74%
- CFE : 16,17%

Il informe les membres du conseil qu'il ne souhaite pas réévaluer les taux des taxes directes locales.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Commission des finances de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la proposition de la Commission des finances de reconduire les taux d'imposition à l'identique sur 2019.
- **FIXE** définitivement les taux d'imposition 2019 de la façon suivante :
 - taxe d'habitation : 14,90%
 - taxe foncière (bâti) : 12,89%
 - taxe foncière (non bâti) : 50,74%
 - CFE : 16,17%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20190401-2019032701-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

10) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE AU PAIEMENT PARTIEL DES COTISATIONS A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière adjudication de chasse, les propriétaires fonciers ont donné leur accord pour laisser le produit de la location à la commune. Celle-ci, en contrepartie, s'est engagée à verser ce produit à la Caisse d'Assurance-accidents agricoles, en réduction des cotisations foncières.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le produit de la chasse (4757,23 € c/7713) au paiement partiel de la cotisation due à la Caisse d'Assurance-accidents agricole du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

Le solde à payer par les propriétaires fonciers s'élève à 19 024,77 €.

11) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, présente le budget primitif 2019.

La section de fonctionnement se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 1 418 630,43 €
- Total des recettes : 1 418 630,43 € dont 96 251,43 € de résultat reporté

La section d'investissement incluant les restes à réaliser se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 2 818 684,73 € dont 1 289 627,73 € de restes à réaliser reportés.
- Total des recettes : 2 818 684,73 € dont 500 000 € de résultat affecté et 752 939,32 € de solde d'exécution reporté.

La balance générale se présente de la façon suivante :

- Total des dépenses : 4 237 315,16 €
- Total des recettes : 4 237 315,16 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 14 mars 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de voter les crédits par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le budget de l'exercice 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

12) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 12.1. Plan de financement – Aménagement d'un espace de stationnement rue Rischmattweg et sécurisation des abords de l'école élémentaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'une maison ainsi que d'un terrain rue Rischmattweg afin d'y réaliser un espace de stationnement pour les parents d'élèves de l'école élémentaire.

Ce projet a pour objectif de lutter contre le stationnement sauvage au niveau de la rue de l'Eglise et à anticiper l'afflux de véhicules lors de la réouverture de l'école élémentaire. Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant les classes étaient divisées sur deux sites.

L'aménagement de cet espace s'accompagne d'un cheminement piéton protégé pour que les élèves puissent se rendre à l'école en étant à l'abri des véhicules. Il contribue ainsi à la sécurisation des abords de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Frais d'étude	9 588,00 €	Fonds propres	130 332,65 €
- Maitrise d'œuvre	6 000,00 €		
- Frais de géomètre	620,00 €		
- Diag. amiante plomb avant démolition	2 968,00 €		
Acquisition foncière via l'EPF	129 000,00 €	Aides publiques	70 178,00 €
- Achat du bien	120 000,00 €	- DETR	70 178,00 €
- Frais d'agence	9 000,00 €		
Travaux de l'opération	61 922,65 €	Aides privées	0,00 €
- Suppression branchement eau	1 648,80 €		
- Travaux de démolition et désamiantage	32 500,00		
- Travaux d'aménagement	27 059,60 €		
- Tracé cheminement et devant école	714,25 €		
TOTAL DEPENSES	200 510,65 €	TOTAL RESSOURCES	200 510,65 €

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20190401-2019032701-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement estimatif de l'opération tel que présenté dont le coût global s'élève à 200 510,65 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues dans le cadre de ce projet et notamment à l'Etat via la DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 12.2. Subventions aux écoles

Monsieur le Maire rappelle aux élus de la commune que la municipalité est fortement engagée pour la qualité des infrastructures scolaires et le bien-être de ses élèves. Il est important de soutenir les écoles de la commune malgré les difficultés financières.

Monsieur le Maire propose d'attribuer comme chaque année une subvention de 150 € par classe aux écoles afin de prendre en charge un transport pour les activités scolaires en 2019. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose également d'attribuer une subvention exceptionnelle du même montant pour encourager les sorties scolaires au sein des écoles d'Ebersheim.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'accorder, pour l'année 2019, une subvention de 150 € pour chacune des classes, au titre du financement d'un transport pour les activités entrant dans le cadre du projet de l'école, soit :
 - Un montant global de 1050 € pour l'école élémentaire (7 classes)
 - Un montant global de 600 € pour l'école maternelle (4 classes)
- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1050 € pour l'école élémentaire et de 600 € pour l'école maternelle pour l'année 2019
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

13) AFFAIRES DE PERSONNEL

➤ 13.1. Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe que la commune va devoir procéder à un recrutement lors des prochains mois afin de remplacer le départ en retraite d'un agent du service administratif.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps incomplet de 27 heures hebdomadaires à compter du 27 mars 2019.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps incomplet de 27h hebdomadaire au service administratif à compter du 27 mars 2019
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 13.2. Suppression de poste et mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, comme le prévoit la loi du 26 janvier 1984.

Ce dernier informe les membres du conseil que suite aux récentes évolutions au sein des effectifs de la collectivité, il convient de supprimer les postes suivants :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (*raison : avancement de grade*)
- Attaché territorial à temps complet (*raison : départ en retraite*)
- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non-

- complet de 29 heures hebdomadaires (*raison : avancement de grade*)
- Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet de 9 heures (*raison : suppression d'un poste vacant*)
- Rédacteur territorial à temps complet (*raison : suppression d'un poste vacant*)
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (*raison : départ en retraite*)

Suite à cette modification, le tableau des emplois à jour de la collectivité se présente désormais comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE D'EBERSHEIM SUITE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019								
Service	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Qualité	Temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Poste pourvu	Poste vacant	Total des effectifs par service
Administratif		Attachés territoriaux	Attaché territorial	Titulaire	TC	1	0	6
				<i>Détaché dans une autre commune</i>	TC	1	0	
	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	Titulaire	TNC (27h)	1	0	
			Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	Titulaire	TNC (24h)	1	0	
			Adjoint administratif territorial	<i>Vacant</i>	TNC (27h)	0	1	
			Adjoint administratif territorial	Titulaire	TC	1	0	
TOTAL Service administratif :						5	1	
Ecole maternelle	Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	TNC (29h)	1	0	3
			Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	TNC (31h)	1	0	
	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Titulaire	TNC (27h)	1	0	
TOTAL Service de l'école maternelle :						3	0	
Technique	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	0	4
				Titulaire	TC	1	0	
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	0	
			Adjoint technique territorial	Titulaire	TC	1	0	
TOTAL Service technique :						4	0	
Entretien	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Titulaire	TNC (27h)	1	0	1
TOTAL sur l'ensemble des services:						13	1	14

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 février 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de supprimer les emplois de :
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (TC)
 - Attaché territorial (TC)
 - Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (TNC 29h)
 - Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (TNC 9h)
 - Rédacteur territorial (TC)
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (TC)

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en conséquence à compter de la date de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

14) ESPACES SANS TABAC – PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Monsieur le Maire informe que les élus que la municipalité souhaite mettre en place des espaces sans tabac au niveau des entrées des écoles de la commune ainsi qu'à l'aire de jeux au sein de l'espace de tranquillité.

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres sur le tabagisme en France. Ce dernier est responsable de plus de 78 000 morts par an dont 47 000 par cancer.

La création d'espaces sans tabac permet de dénormaliser le tabagisme en changeant les comportements des adultes tout en protégeant les enfants pour éviter ainsi que ces derniers ne considèrent la cigarette comme normal.

Pour mettre en place ce projet, Monsieur le Maire propose un partenariat avec La Ligue Contre le Cancer. Cette association dispose de panneaux de prévention type permettant de banaliser les lieux que la commune pourrait commander.

Afin de créer cet espace sans tabac, il est nécessaire signer une convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune d'Ebersheim et la Ligue Contre le Cancer afin de créer des espaces sans tabacs devant les écoles et au niveau de l'aire de jeux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

15) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

N'ayant pas de sujet à traiter sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

16) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

M. Benoit HEINRICH, 1^{er} adjoint, informe les élus du conseil municipal des principaux projets que va engager la communauté de communes de Sélestat dans le cadre de l'exercice 2019 notamment s'agissant des périscolaires et des travaux de la médiathèque.

17) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS D'AVRIL ET MAI

- Commission gestion Lundi 1^{er} avril 2019 à 20h00
- Commission urbanisme Mardi 02 avril 2019 à 20h00
Mardi 07 mai 2019 à 20h00
- Oschterputz salle polyvalente Vendredi 19 avril 2019 à 08h00
- Commission Vivre à Ebersheim Mardi 30 avril 2019 à 20h00
- Commission finances Mardi 14 mai 2019 à 20h00
- Conseil municipal Mardi 21 mai 2019 à 20h00
Vendredi 28 juin 2019 à 20h00
Mardi 03 septembre 2019 à 20h00
Vendredi 25 octobre 2019 à 20h00
Mardi 17 décembre 2019 à 20h00
- Elections européennes Dimanche 26 mai 2019

18) DIVERS

En l'absence de points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h57.

La secrétaire de séance

Stéphanie FREY

Le Maire

Michel WIRA